

Vit'Info - Novembre 2022

✕ Assemblée Générale du CODEP38

Le CODEP38 vous invite à son Assemblée Générale le **samedi 26 novembre** à St Cassien.

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez [à confirmer votre présence ici](#) ou à faire parvenir votre pouvoir.

Un buffet offert par votre CODEP clôturera l'Assemblée Générale.

Merci à la GV Charnècles - St Cassien pour son accueil !

✕ Calendrier de la saison

Le calendrier de la saison évolue sans cesse, afin de vous permettre de retrouver toutes les dates clés, tous les événements, toutes les informations... nous mettons à jour régulièrement la page "[calendrier](#)" de notre site internet. Pensez à la consulter fréquemment.

Nouveauté : les [soirées brillantes](#) (janvier), les [sorties raquettes](#) (janvier à mars), les programmes marche active et marche nordique (février / mars)...

✕ Séjours d'Hiver du CODEP38

Quelques places sont encore disponibles pour notre séjour ski de fond / raquettes qui aura lieu du 22 au 28 janvier dans le Jura (Mont d'Or)

[Plus d'informations ici](#)

✕ Passe Montagne

Le partenariat entre le CODEP38 et Passe Montagne s'inscrit dans la durée ! Si vous n'avez pas encore votre carte pour bénéficier de la montagne au meilleur prix (forfait, location, hébergement) c'est encore possible !

Si vous étiez déjà détenteur de cette carte la saison dernière, vous renouvelez-la via votre compte.

[Toutes les informations ici](#)

✕ Documents utiles

N'hésitez pas à vous rendre sur epgv38.fr, tous les documents dont vous avez besoin sont disponibles (questionnaires de santé, déclaration de stages, programme de la saison...)

epgv38.fr



Les dernières IJ

✕ IJ 158

- certificats médicaux

✕ IJ 159

- Taux de prévoyance
- Augmentation du SMC
- Contact FFEPGV

IJ 160

- Pass'Sport
- Aide de la CAF
- Certificat médical
- Augmentation du SMC

Le conseil juridique du mois

Les fêtes de fin d'année approchent et vous souhaitez faire un geste auprès de vos bénévoles / salariés ?

Le montant maximum du chèque cadeau non assujéti aux cotisations de Sécurité sociale est de 171€ en 2022 (5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale) lorsqu'il s'agit d'un salarié et de 73€ pour un bénévole.

[Plus d'informations ici](#)

